

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt et un février deux mille cinq

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : MM. Didier CODORNIU, Ange MANDELLI.

N°B-26/2005

OBJET : ENVIRONNEMENT – GESTION DES DECHETS – MISE EN PLACE D'UNE OPERATION PILOTE DE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL ET A L'ADEME

Monsieur le Rapporteur expose :

Dans le cadre de sa compétence environnement, la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise assure le tri et la valorisation des déchets ménagers.

Engagée dans une démarche « zéro déchet », visant à la réduction des déchets destinés à l'enfouissement, la C.A.N met en œuvre une politique volontariste dans un cadre général de développement durable.

Aussi, il est envisagé de mettre en place une opération pilote de compostage individuel sur 2 quartiers : un urbain et un périurbain.

L'objectif est de permettre aux résidences pavillonnaires de réaliser le compostage de leurs déchets de cuisine et de jardin au moyen d'un composteur individuel de 350l (en plastique recyclé).

Cette première expérience d'une année est accompagnée d'une communication spécifique et d'un suivi par les ambassadeurs de tri de la collecte sélective.

Elle devrait permettre la diminution de la production de déchets.

En cas de succès, une généralisation du compostage individuel pourrait être envisagée.

Le coût estimé de cette opération s'élève à 8.000 € TTC.

Je vous propose :

- d'approuver l'opération
- de solliciter le Conseil Général et l'ADEME pour l'attribution de subventions les plus larges possibles,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document administratif, technique ou financier relatif à cette affaire.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Le Président,

Michel MOYNIER.

